

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 9 décembre 2009

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports

Service consulté

3^{ème} **Commission**

N° CG-2009-5-3-11

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DES
ITINERAIRES (PDMI) 2009-2014**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'acter le principe de la participation du Département au Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2009-2014, d'arrêter la participation du Département du Haut-Rhin à la somme totale de 18,30 M€, valeur janvier 2008 actualisable selon des modalités qui restent à définir et dont la répartition est indiquée dans le tableau joint au rapport, de recommander la mise en place d'un Comité de Suivi du PDMI 2009-2014, de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver une convention-cadre pour l'application du programme ainsi que les conventions d'application qui seront rédigées à cet effet.*

Les Programmes de Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI) succèdent au volet routier des Contrats de Plan Etat-Régions (CPER). Le PDMI recouvre l'ensemble des opérations qui visent à moderniser le réseau routier national non concédé existant.

Ces programmes dérogent au principe de décroisement des crédits routiers issu de la loi du 13 août 2004.

Le présent PDMI s'intègre dans le schéma national des infrastructures de transport institué par la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Pour l'exécution et le suivi du PDMI de la Région Alsace, il y aura lieu de conclure une convention entre les grandes Collectivités Alsaciennes et l'Etat, précisant le cadre général régissant les modalités techniques, financières et administratives applicables aux opérations qui en relèvent.

Le montant total des opérations (en valeur janvier 2008) s'élève à 234,19 M€ avec un financement de l'Etat de 123,75 M€ et des collectivités alsaciennes de 110,44 M€.

Le Conseil Général est sollicité à hauteur de 18,30 M€.

Ce programme comprend, pour le Haut-Rhin, deux volets :

- ❖ le premier détermine les fonds de concours apportés par les collectivités locales aux opérations conduites par l'Etat sur le réseau routier national maintenu. Il comprend à la fois des projets d'envergure régionale et des projets localisés uniquement sur le territoire haut-rhinois.
- ❖ le second fixe les subventions apportées par l'Etat aux collectivités locales pour la poursuite des opérations engagées dans le CPER précédant, transférées à ces dernières et appelées à se poursuivre.

I. OPERATIONS INDIVIDUELLES CONDUITES SUR LE RESEAU ROUTIER NATIONAL MAINTENU

La liste des opérations individuelles pour lesquelles le Département du Haut Rhin est sollicité comprend notamment :

1) A35 – A36 :

❖ Régulation dynamique du trafic dans le sillon alsacien :

Cette opération constitue le prolongement du déploiement des équipements de régulation dynamique «Gutenberg» mis en oeuvre au XII^e CPER sur le périmètre de l'agglomération strasbourgeoise. Elle est étendue à l'ensemble du réseau autoroutier non concédé du sillon alsacien et bénéficiera à l'ensemble des usagers.

Le coût est estimé à 13 M€ avec une participation départementale de 1,3 M€, soit 10 % du montant des travaux.

❖ Amélioration du stationnement des poids lourds sur les plateformes douanières du Sud Alsace :

Les problèmes de congestion de la circulation et de stationnement des poids lourds sont récurrents aux abords de la frontière suisse compte tenu des formalités à accomplir par les transporteurs. Cette opération vise à traiter de façon globale et cohérente les différentes problématiques qui en découlent telles que sécurité, fluidité du trafic et stationnement des poids lourds aux abords des plateformes douanières de Saint-Louis et Ottmarsheim.

Le coût est estimé à 7,0 M€ avec une participation départementale de 1,75 M€, soit 25 % du montant des travaux.

2) N 66 - Aménagement de l'entrée Sud de Bitschwiller :

Cette opération vise à améliorer la sécurité de l'entrée Sud de Bitschwiller.

Le coût est estimé à 3 M€ avec une participation départementale de 0,75 M€, soit 25 % du montant des travaux.

3) N 83 – Colmar – Sélestat - Protections phoniques :

Entre Colmar et Sélestat, la RN 83 supporte un trafic supérieur à 50 000 véhicules par jour dont plus de 10 000 poids lourds. Cette opération vise à réduire les nuisances sonores liées à l'infrastructure au droit de Guémar et Ostheim, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le coût est estimé à 10 M€ avec une participation départementale de 2,50 M€, soit 25 % du montant des travaux. Ce montant ne comprend pas la mise aux normes autoroutières de la liaison proprement dite COLMAR-SELESTAT.

4) A 36 :

❖ Mise à 2x3 voies de la rocade Nord de Mulhouse :

La rocade Nord de Mulhouse supporte environ 80 000 véhicules par jour. La requalification de cette autoroute en milieu urbain sur une dizaine de kilomètres, comprenant la mise à 2x3 voies, le traitement des nuisances sonores et la réhabilitation des différents équipements, a été initiée dans le cadre du XIIe CPER. Le tronçon Est a été réalisé sur environ 6 km. La présente opération vise à achever le tronçon Ouest sur environ 4 km.

Le coût est estimé à 30 M€ avec une participation départementale de 7,50 M€, soit 25 % du montant des travaux.

❖ Aménagement de l'Echangeur de la Mertzau :

Cette opération vise à améliorer la qualité de la desserte des quartiers du Parc des Expositions et du musée de l'automobile à partir de l'autoroute A 36.

Le coût est estimé à 5 M€ avec une participation départementale de 0,25 M€, soit 5 % du montant des travaux.

5) A 35 - Mise en sécurité des échangeurs avec les RD 105 et RD 66 :

Ces deux opérations visent à améliorer la sécurité et la fluidité du trafic au droit de ces échangeurs.

Le montant des travaux s'élève à 8,50 M€ avec une participation départementale totale de 4,25 M€ dont 3 M€ pour l'échangeur avec la RD 105.

Les montants des opérations sont exprimés en valeur janvier 2008 et donneront lieu à une actualisation selon des modalités qui restent à définir.

II. ATTRIBUTION DE SUBVENTION PAR L'ETAT AUX OPERATIONS SUR LE RESEAU ROUTIER NATIONAL TRANSFERE

En application de l'article 24 de la loi du 13 août 2004, les co-financeurs continuent à participer au financement des opérations relevant des Contrats de Plan.

S'agissant de la RD 83 - Rocade Ouest de COLMAR (section nord), la réévaluation de l'opération est estimée à 5 M€. L'Etat versera au titre du PDMI une subvention d'un montant de 1,81 M€ et la Région Alsace devrait apporter une contribution de 1,25 M€.

Chaque opération du PDMI donnera lieu à la conclusion d'une convention particulière de financement entre l'Etat et les collectivités co-financeurs concernées ; cette convention précisera les engagements réciproques de l'Etat et des collectivités dans le cadre de la réalisation de l'opération. Toute modification du programme d'une opération donnera lieu à un avenant à la convention particulière de financement.

Les premiers appels de fonds devraient intervenir en 2011.

Par ailleurs, l'Etat s'est engagé à relancer les études de la Liaison autoroutière COLMAR-SELESTAT en association avec les Services du Département du Haut-Rhin. Cette section supporte un trafic de 55 000 véhicules/jour avec un taux de poids lourds très important. Les nuisances sont localement ressenties très fortement en terme de bruit comme en terme de sécurité routière. Le projet d'aménagement qui y fera suite permettra de garantir une continuité de l'autoroute A35, rendant ainsi homogène l'axe Nord Sud Alsacien et d'améliorer localement la capacité de la voie existante.

En conclusion, je vous propose de bien vouloir :

- ❖ acter le principe de la participation du Département au Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2009-2014,
- ❖ arrêter la participation du Département du Haut-Rhin à la somme totale de 18,30 M€, valeur janvier 2008 actualisable selon des modalités qui restent à définir et dont la répartition est indiquée dans le tableau joint au rapport,
- ❖ recommander la mise en place d'un Comité de Suivi du PDMI 2009-2014,
- ❖ donner délégation à la Commission Permanente pour approuver une convention-cadre pour l'application du programme ainsi que les conventions d'application qui seront rédigées à cet effet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

PROGRAMME DE MODERNISATION DES ITINERAIRES ROUTIERS (PDMI) 2009 – 2014

ALSACE

Voie concernée	Intitulé de l'opération	Montant total	Répartition du financement							Clé de financement
			Etat	ensemble des collectivités	Détail par collectivité					
					Région Alsace	Conseil Général du Bas-Rhin	Conseil Général du Haut-Rhin	Communauté Urbaine Strasbourg	Ville de Mulhouse ou agglomération	
A 35 – A 36	Amélioration stationnement PL sur plateformes douanières – Sud Alsace	7,00	3,50	3,50	1,75	-	1,75	-	-	E 50%,R 25%,CG 25%
A 35	Régulation dynamique du trafic dans le sillon alsacien	13,00	6,50	6,50	1,30	1,30	1,30	1,30	1,30	E 50%, R 10%, CG67 10%, CG68 10%,CUS 10%,Mulho.10%
	Protection de la faune	4,00	4,00	-	-	-	-	-	-	E 100%
	Réduction des nuisances sonores de l'infrastructure dans l'agglomération de Strasbourg	6,20	3,10	3,10	0,744	0,744	-	1,612	-	E 50%, R 12%, CG 12%, CUS 26%
	Achèvement VRPV (imputation sur le CPER)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-	-	E 50%, R 25%, CG 25%
N 66	Aménagement de l'entrée sud de Bitschwiller	3,00	1,50	1,50	0,75	-	0,75	-	-	E 50%, R 25%, CG 25%
N353	Seconde phase rocade sud de Strasbourg (contrat triennal – y c. plan de relance)	60,00	30,00	30,00	12,00	12,00	-	6,00	-	E 50%,R 20%,CG 20%, CUS 10%
N4	Aménagement multimodal de l'entrée ouest de Strasbourg	14,00	7,00	7,00	3,50	3,50	-	-	-	E 50%, R 25%, CG 25%,
A 351	Aménagement multimodal de l'entrée ouest de Strasbourg	16,00	8,00	8,00	2,666	2,666	-	2,666	-	E 50%, R 16,666%, CG 16,666%, CUS 16,666%
N59	Déviation de Chatenois	47,68	23,84	23,84	11,920	11,920	-	-	-	E 50%, R 25%, CG 25%
N83	Colmar-Sélestat (mesures immédiates : protections phoniques Guémar et Ostheim)	10,00	5,00	5,00	2,50	-	2,50	-	-	E 50%, R 25%, CG 68 25%
A 36	Rocade Nord de Mulhouse – mise à 2x3 voies entre les échangeurs RN 66 et RD 430	30,00	15,00	15,00	6,00	-	7,50	-	1,50	E 50%, R 20%, CG 25%, Mulhouse 5%
	Aménagement échangeur Mertzau-Mulhouse	5,00	2,25	2,75	-	-	0,250	-	2,50	E 45%, CG 5%, Mulhouse 50%
A35	Mise en sécurité de l'échangeur RD 105	6,00	3,00	3,00	-	-	3,00	-	-	E 50%, CG 50%
	Mise en sécurité de l'échangeur RD 66	2,50	1,250	1,250	-	-	1,250	-	-	E 50%, CG 50%
N66 – A35 – A36	Protection de la ressource en eau – divers captages (Mulhouse,Baldersheim,...)	6,00	6,00	-	-	-	-	-	-	E 100%
Liaison interport	Liaison interport (port sud/port nord) – subvention (contrat triennal 2009-2011 y.c. plan de relance)	2,00	2,00	0,00	-	-	-	-	-	subvention à la CUS, maître d'ouvrage
RD 83	Achèvement de la Rocade ouest de Colmar – subvention	1,81	1,81							subvention au CG 68, maître d'ouvrage
total général		234,19	123,75	110,44	43,13	32,13	18,30	11,58	5,30	